

Madame, Monsieur,

Le Président et le Conseil d'Administration ont le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la CAVALE le :

**JEUDI 29 FEVRIER 2024**  
**17H FOYER DE PIEUSSE**

**Ordre du jour de l'Assemblée Générale :**

**En Formation Ordinaire :**

- Rapport du Conseil d'administration aux associés coopérateurs ;
- Rapports du Commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023 ;
- Quitus de leur gestion aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions dites « réglementées » ;
- Renouvellement des administrateurs sortants ;
- Fixation de l'enveloppe destinée à l'indemnisation des administrateurs ;
- Budget formation des administrateurs ;
- Constatation de la variation du capital social ;
- Délégation des pouvoirs

**En Formation Extraordinaire :**

- Adoption des modèles de statuts homologués par l'arrêté ministériel en date du 20 février 2020 et, en conséquence, régularisation des anomalies constatées dans la version des statuts en vigueur ;
- Introduction de l'option « période probatoire de l'associé coopérateur »
- Modification corrélative du paragraphe 4 de l'article 8 des statuts et introduction d'un article 8 bis ;
- Extension de l'objet social « collecte-vente » aux autres boissons alcoolisées sous condition suspensive de l'autorisation du Haut Conseil de la coopération agricole
- Modification corrélative et reformulation de l'article 3 des statuts ;
- Modification des services rendus aux associés coopérateurs et modification corrélative de l'article 3 des statuts ;
- Modification des engagements des associés coopérateurs et modification corrélative du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 8 des statuts ;

- Modification des sanctions applicables en cas de non-respect des engagements par les associés coopérateurs et modification corrélative du paragraphe 7 de l'article 8 des statuts ;
- Modification de l'article 11 bis des statuts – radiation ;
- Modification des paragraphes 3 et 4 de l'article 14 des statuts – constitution du capital ;
- Suppression des pouvoirs d'emprunts de l'assemblée générale et modification corrélative du paragraphe 5 de l'article 29 des statuts ;
- Modification des articles 39-1 et 40 des statuts par maintien de l'avis de convocation des assemblées dans un journal d'annonces légales habilité pour le seul département ou arrondissement du siège social ;
- Suppression de la mention de l'adresse du domicile ou du siège social des délégués dans les procès-verbaux des assemblées de section et modification corrélative du paragraphe 2 de l'article 39-4 des statuts ;
- Introduction de la possibilité pour les délégués de participer aux assemblées générales plénières par des moyens de visioconférence notamment et modification corrélative du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 42 des statuts ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Nous vous rappelons que l'ensemble de ces résolutions seront mises au vote des délégués élus pendant les assemblées générales de sections

Nous clôturerons cette réunion par un repas en toute convivialité.

Merci de bien vouloir nous indiquer votre présence par mail : [l.garces@coop-cavale.fr](mailto:l.garces@coop-cavale.fr) ou par téléphone au 04 68 31 08 85 avant le **21 février 2024**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Président du Conseil d'Administration  
**Francis PAGES**



-----  
**COUPON-REPONSE (à retourner avant le 21 février 2024)**

M

Mme

NOM.....

R. SOCIALE : .....

Participera à l'assemblée générale

Participera à l'assemblée générale + au repas

Ne participera pas à l'assemblée générale